



## CHARTRE

# AMBASSADEUR DE LA PROPRETÉ

En tant qu' « Ambassadeur de la Propreté », je m'engage à :

- ◆ **Être exemplaire** en matière de propreté publique.
- ◆ **Me munir** de l'équipement mis à ma disposition pour ma légitimité et ma sécurité.
- ◆ **Ramasser** les déchets sauvages qui se trouvent le long de la/des rue(s) que je parraine.
  - *Mieux vaut parrainer une plus petite zone et s'assurer qu'elle reste propre que de voir trop grand.*
- ◆ **Intervenir** exclusivement dans le domaine public. Les sites privés sont à proscrire.
- ◆ **Utiliser** les sacs «Ambassadeurs Propreté» reçus exclusivement pour le ramassage des déchets sauvages (et en aucun cas pour mes propres déchets ménagers).
- ◆ **Trier** les déchets que je ramasse. Les bouteilles et flacons en **Plastique**, emballages **Métalliques** et **Cartons** à boissons dans le sac **PMC** bleu. Le reste des déchets dans le sac tout-venant blanc transparent.
  - *ATTENTION : dans le sac bleu, uniquement les **PMC** vides, non remplis de liquide ou de terre et non rouillés.*
  - *Je veille à retirer des sacs les bouteilles en verre récoltées, afin de les déposer dans une bulle à verre ou tout autre système de collecte sélective.*
- ◆ **Évacuer** mes sacs selon la procédure qui me sera décrite par ma commune.
- ◆ **Signaler** à ma commune la présence de dépôts clandestins, déchets encombrants et/ou dangereux.
- ◆ **Sensibiliser** mes proches ou toute autre personne afin qu'ils adoptent, eux aussi, les bons gestes en matière de propreté publique.



Le chef d'équipe s'engage à informer ses coéquipiers du contenu de cette chartre et du fait que la cellule Be WaPP, pour une Wallonie Plus Propre, décline toute responsabilité en cas d'incident, d'accident ou de dommages physiques ou matériels survenus à l'occasion de la présente action de propreté.